

# Dossier de presse



## Bilan délinquance et sécurité routière **2023**

# Préambule

Ce bilan présente les résultats en matière de délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie en 2023.

Cette analyse des crimes et délits recensés permet de dresser le bilan de l'évolution de la délinquance en Ariège.

Les données transmises par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure sont issues des bases d'enregistrement des procédures de la police et de la gendarmerie.

Les indicateurs sélectionnés pour analyser l'évolution des différents phénomènes criminels sont :

- Les cambriolages, vols liés aux véhicules, actes de destructions et dégradations au sein des atteintes aux biens (AAB);
- Les atteintes à l'autorité;
- Les violences intrafamiliales et violences sexuelles au sein des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP);
- Les escroqueries et infractions économiques et financières(EIEF);
- La lutte contre les trafics.

## Précision méthodologique

- La vue d'ensemble a été réalisée sur la base des faits commis dans le département représentatifs de ce qui s'est déroulé sur le territoire, indépendamment de l'administration qui les a enregistrés.
- Les évolutions mensuelles, trimestrielles et pluriannuelles sont analysées sur la base des faits constatés par les forces de sécurité. Ils correspondent à l'activité des services (les faits peuvent avoir été commis en dehors du département de l'Ariège).

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de requalifier ces infractions par la suite.

Ces infractions ont pu être constatées à la suite d'une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi à l'initiative des forces de sécurité. La comptabilisation des infractions enregistrées peut fournir une indication du volume réel des infractions commises et donc de l'insécurité qui en découle, dans les domaines où la part des délits qui arrivent à la connaissance des services est élevée.

Considérant le nombre d'infractions relevées et le volume de population en Ariège, l'évolution annuelle du nombre de faits enregistrés est parfois trop faible pour que son analyse soit statistiquement significative.

# Une année 2023 globalement stable en matière de délinquance

En Ariège, l'évolution générale de la délinquance pour 2023 est globalement stable, avec une augmentation de 1,87% des faits constatés.

Les atteintes aux biens sont stables avec 3183 faits constatés (+0,19 %), après une hausse de 21,68 % en 2022.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique qui avaient subi une augmentation de plus de 18,21 % en 2022\*, se stabilisent (+10,17 %).

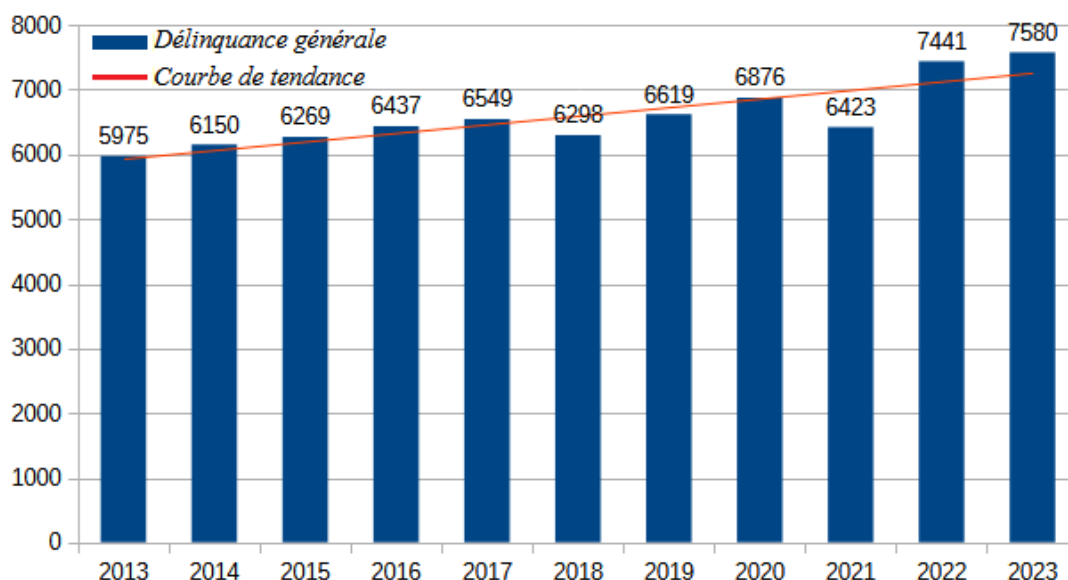
## Évolution de la délinquance générale en Ariège

**2022 à 2023 : + 1,87 %** (7 580 faits enregistrés en 2023, 7441 faits enregistrés en 2022).

**2021 à 2022 : + 15,85 %** (7 441 faits enregistrés en 2022, 6 423 faits enregistrés en 2021).

**2019 à 2023 : + 14,50 %** (7 580 faits enregistrés en 2023, 6 619 faits enregistrés en 2019).

## Courbe de la délinquance en Ariège depuis 2013



\*2022 rebond post-covid

## Les atteintes aux biens (AAB)

Stabilité des atteintes aux biens avec une variation de + 0,19 % entre 2022 et 2023 : soit 3183 faits constatés en Ariège en 2023 (3177 faits constatés en 2022).

Les vols sans violence diminuent de – 1,08 % par rapport à 2022, soit 2560 faits constatés.

- Légère baisse des vols liés aux véhicules à moteur de – 8,30 %, soit 574 faits commis en 2023, 626 faits constatés en 2022 :

- dont vols dans les véhicules : - 16,46 %;
- dont vols d'accessoires sur véhicules : identique à 2022.

- Les cambriolages ont augmenté : 652 faits constatés en 2023, soit une forte hausse de + 10,70 %, sur l'année écoulée.

Les vols avec violence (avec ou sans armes) diminuent par rapport à l'année dernière avec 22 faits en 2023 contre 35 en 2022 (- 37,14 %).

Légère hausse de 8,48 % des actes de destructions et dégradations en matière de délit. 601 faits constatés dans le département en 2023, contre 554 en 2022.

## Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Hausse de 10,17 % de l'ensemble des indicateurs des faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique par rapport à 2022, avec 1788 faits constatés.

Violences physiques crapuleuses : 22 faits constatés, baisse de – 37,14 %;

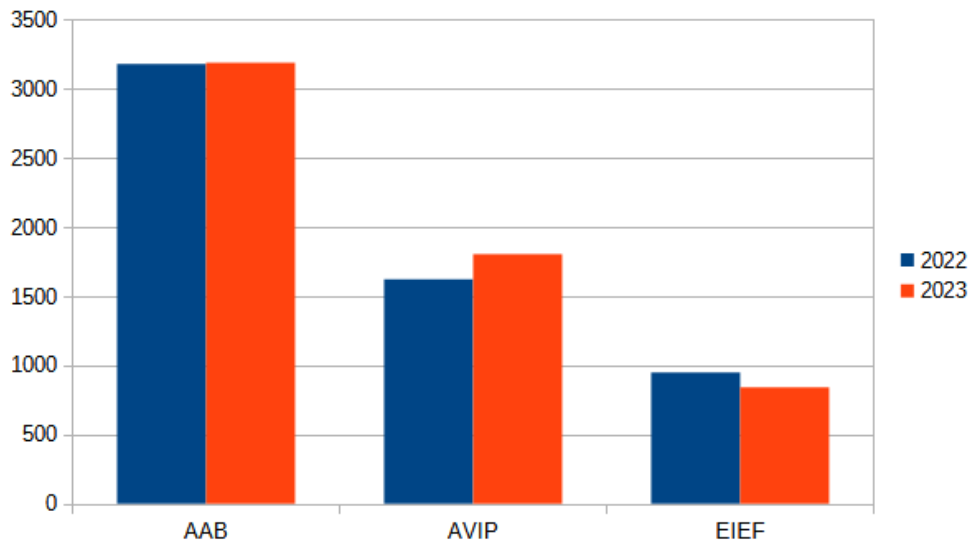
Violences physiques non crapuleuses : légère hausse, 1 100 faits constatés en 2023 contre 1023 en 2022 (+7,53 %);

Violences sexuelles : 205 faits constatés, évolution de - 2,38 % par rapport à l'année dernière;

Menaces et chantages : 461 faits commis en 2023 contre 355 faits constatés en 2022, évolution en hausse de + 29,86 %.

En 2023, le nombre d'escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) est en baisse (- 11,47%), avec 841 faits constatés en 2023 contre 950 en 2022. On note cependant une forte augmentation des escroqueries au mois de décembre. La veille mise en place par la brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires et les enquêteurs spécialisés dans les technologies a permis de faire bloquer pour le seul mois de décembre la somme de 95 475 € relative aux actions de faux virements.

## Comparatif des taux d'atteintes aux biens et à l'intégrité physique 2022/2023



### Les taux d'élucidation

5123 faits ont été élucidés en 2023 par les forces de sécurité, tous indicateurs confondus, portant le taux d'élucidation à 50,54 %, contre 4 910 faits élucidés soit 51,07 % en 2022.

#### Atteintes volontaires à l'intégrité physique

1232 AVIP ont été élucidées par les forces de sécurité. Le taux d'élucidation est en légère baisse (de 78,87 % en 2022 à 72,31 % en 2023).

#### Atteintes aux biens

578 AAB ont été élucidées par les forces de sécurité. Le taux d'élucidation est passé de 19,11 % en 2022 à 17,34 % en 2023.

En matière de résolution des cambriolages, le taux d'élucidation s'élève en zone gendarmerie, à 16,31 % contre 40,91 % en zone police.

#### Escroqueries et infractions économiques et financières

316 EIEF ont été élucidées, portant le taux d'élucidation à 32,28 % en 2023 (34,12 % en 2022).

# Focus

## Cambriolages

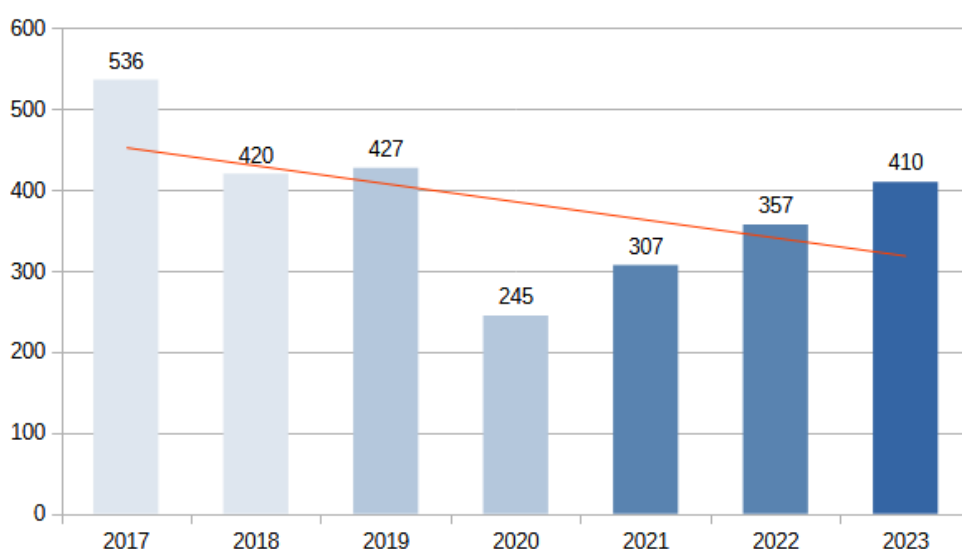
Le nombre de cambriolages a augmenté de 10,70 % par rapport à 2022, avec 652 faits constatés en 2023 pour 589 en 2022. Les cambriolages de logements représentent 62,59 % de l'ensemble des faits constatés (410 faits constatés en 2023 soit une hausse de + 14,85 % par rapport à 2022).

27,38 % des cambriolages sont constatés dans les 4 communes des circonscriptions PN de Foix et Pamiers.

On observe une augmentation des cambriolages, notamment des intrusions dans les habitations, dans la partie nord du département. Ces actes délictueux sont attribués à des bandes organisées opérant principalement dans la région de Toulouse et ses environs. Il convient de noter que l'augmentation observée depuis 2021 correspond à un retour au niveau d'avant crise sanitaire.

Les forces de sécurité intérieure ont intensifié, au cours des derniers mois de l'année 2023, des opérations ciblées visant à contrer les cambriolages. Cette mesure vise à renforcer la lutte contre ce phénomène. L'accent est également porté sur la prévention concernant les précautions et comportements individuels à adopter (dispositifs de participation citoyenne, opérations tranquillité vacances). Les référents et correspondants sûreté des forces de sécurité intérieure conseillent également les professionnels sur la protection de leurs locaux.

### Nombre de cambriolages de logements en Ariège depuis 2017



# Vol de véhicules

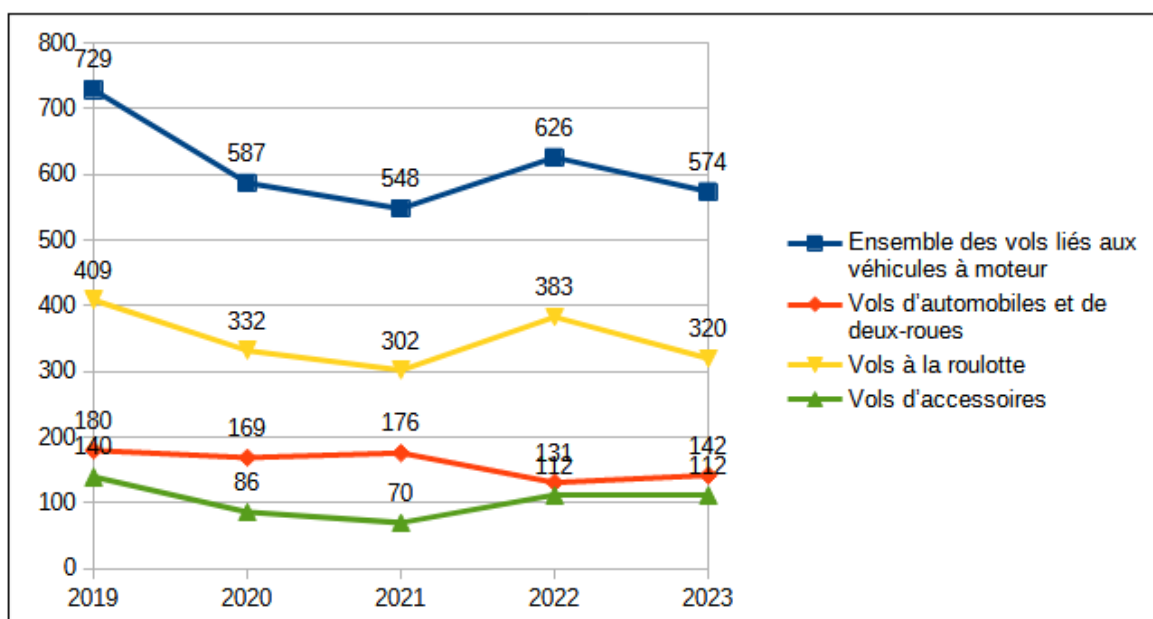
Entre 2022 et 2023 baisse des vols constatés liés aux véhicules (574 faits) de – 8,30 % par rapport à 2022 (626 faits).

-142 vols d'automobiles et de deux-roues (+ 8,4 %);

-320 vols à la roulotte (- 16,45 %);

-112 vols d'accessoires automobiles (identique à 2022).

Vols de véhicule en Ariège entre 2019 et 2023



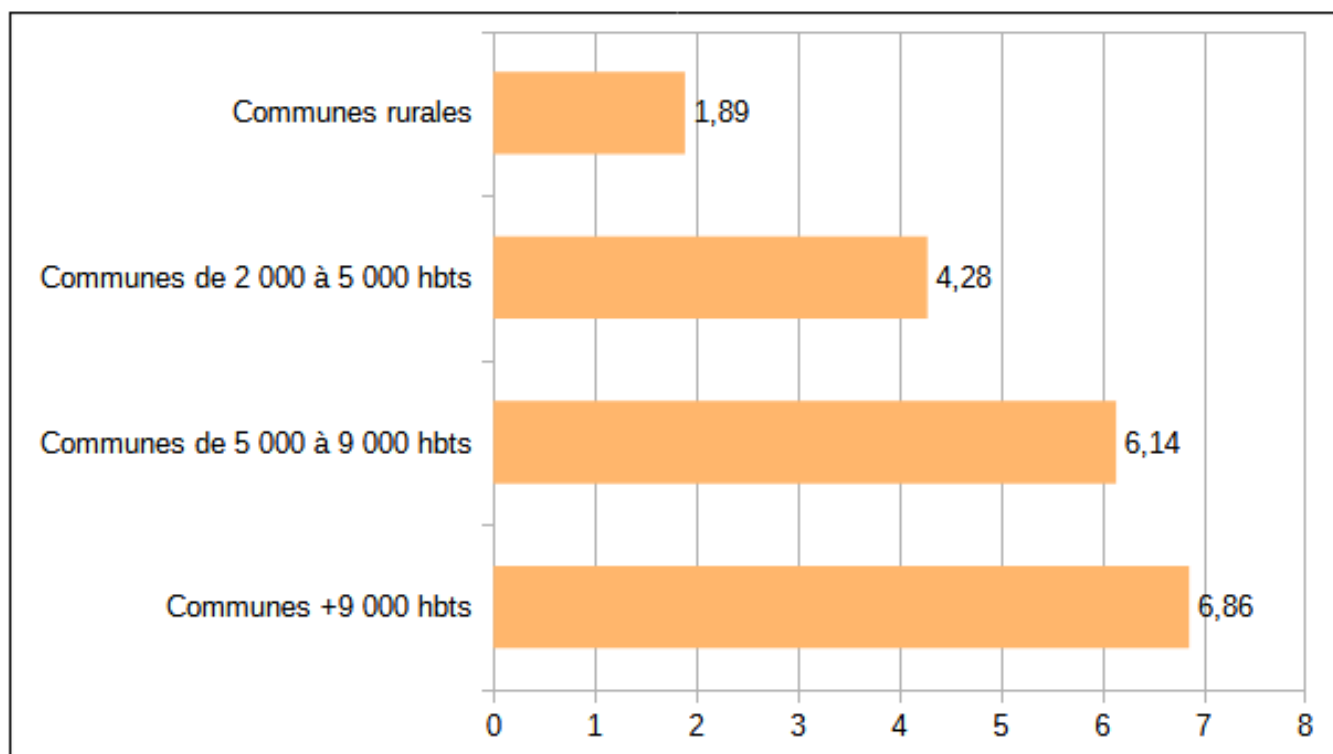
# Actes de destructions et dégradations

Le nombre d'actes de destruction et de dégradations est en légère hausse de 8,48 % (601 faits ont été commis en 2023 contre 554 en 2022).

Les forces de sécurité intérieure relèvent particulièrement un phénomène de tags dans certaines communes (Foix, Pamiers, Saint-Girons). L'accentuation de la présence sur la voie publique et la mise en place de la vidéoprotection constituent des réponses à ce type de délinquance.

L'année 2023 a été marquée par une multiplication notable des mouvements sociaux, ce qui a entraîné une hausse des tags à caractère idéologique. Une collaboration étroite avec la mairie de Foix a été mise en place sur ce phénomène en augmentation, afin de mener des campagnes régulières d'effacement.

## Nombre moyen de destructions et dégradations en Ariège



## Atteintes à l'autorité

**115 atteintes à l'autorité publique ont été constatées en 2023, soit une baisse de - 19,01 % par rapport à 2022.**

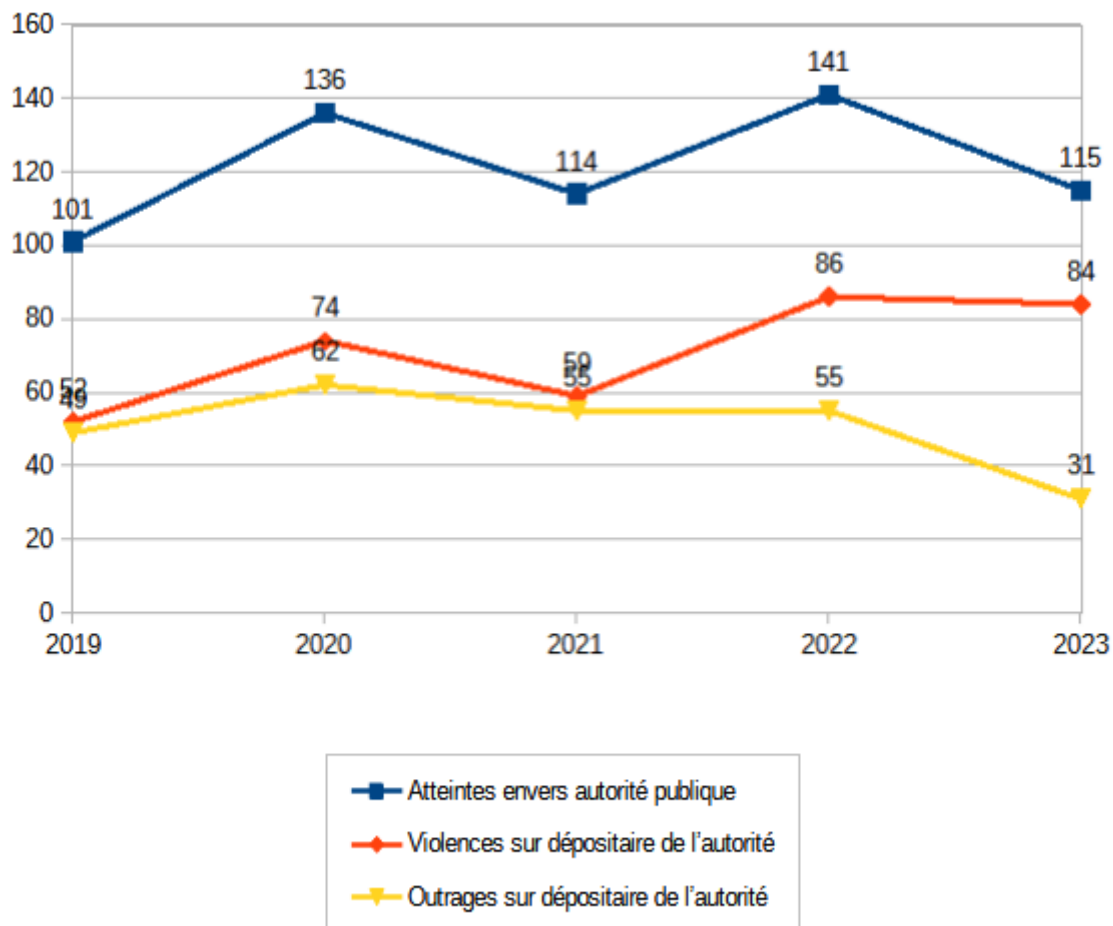
**31** outrages sur personnes dépositaires de l'autorité (- **43,64 %**)

**84** violences à dépositaires de l'autorité (identique à 2022).

Ces atteintes sont constatées lors de contrôles, d'interpellations et lors d'interventions aux domiciles. La consommation d'alcool et de stupéfiants est un facteur d'aggravation des outrages, actes de rébellion ou des violences à l'autorité publique.

En 2023, la prévention des atteintes envers les élus a été une priorité nationale en raison des violences urbaines qui ont touchées la France à l'été 2023. Cette approche s'est concrétisée par un soutien individualisé et personnalisé pour chaque maire et conseiller municipal, assuré par les référents de la police et de la gendarmerie, ainsi que que des sous-préfets d'arrondissement. De plus, le plan national de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus et la mise en œuvre du *pack sécurité* résultant des violences urbaines de 2023 ont été déployés.





## Violences physiques non crapuleuses

**1100 violences physiques non crapuleuses ont été commises en 2023, soit une hausse de + 7,53 % (1023 faits commis en 2022).**

- Hausse des faits de violences physiques non crapuleuses constatées de + 14,69 % en zone gendarmerie;
- Hausse des faits de violences physiques non crapuleuses constatées de + 31,80 % en zone police.

Ce type de violences a fait l'objet d'un effet de rebond après la crise sanitaire en raison de la réouverture des établissements de nuit et de la reprise des événements festifs (fêtes de village, festivals).

Une attention particulière a été accordée aux établissements nocturnes et aux débits de boissons, marquée par une intensification des contrôles notamment dans le cadre du CODAF et des interventions des forces de sécurité intérieure. En réaction à des troubles à l'ordre public, cinq fermetures administratives ont été mises en œuvre. Une réunion de sensibilisation portant sur la réglementation des établissements de nuit a également été organisée en juin 2023 dans le but de rappeler les règles en vigueur, les sanctions associées, et de prodiguer des conseils.

# Violences intrafamiliales

Les faits de violences intrafamiliales déclarées sont en légère augmentation avec 728 faits enregistrés, soit une évolution globale de + 6,74 % par rapport à 2022 (682 faits enregistrés).

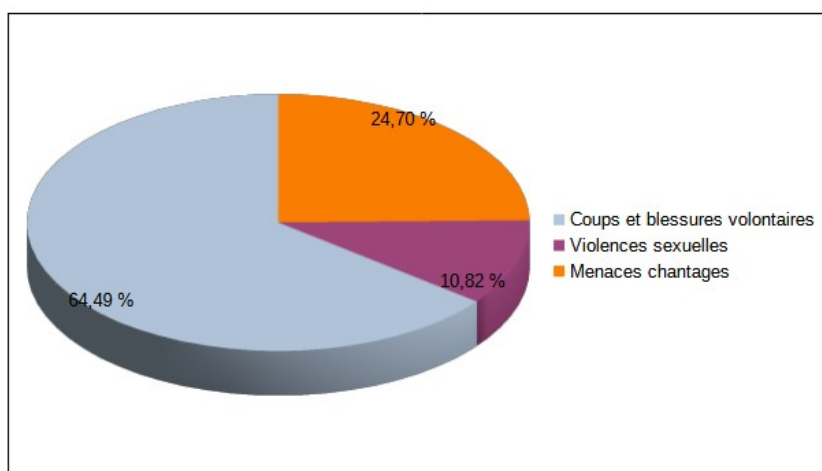
75 % des victimes de violences intrafamiliales déclarées sont des femmes et dans 3 cas sur 4, il s'agit de violences conjugales.

Si la situation est encore sous-estimée, toutes les victimes ne déclarant pas systématiquement les faits aux forces de sécurité intérieure, ces hausses pourraient s'expliquer par la poursuite des actions menées dans le cadre du Grenelle des violences conjugales qui ont amélioré les modalités d'accueil des victimes par les services de sécurité et à les inciter à davantage déposer plainte.

## La prévention et l'éducation ont constitué des priorités en 2023

- 5500 € délégués au programme du fonds interministériel de prévention de la délinquance,
- 17500 € consacrés au financement du poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie, pris en charge par l'État, le conseil départemental et l'employeur (ASJOA).
- En 2023, tous les effectifs de la police et de la gendarmerie ont déjà suivi la formation aux violences conjugales.
- La *Maison de protection des familles* ouverte en 2022, consacré 75 % de ses missions à l'appui sur les procédures judiciaires, notamment par une expertise sur l'audition des victimes et 25 % à la prévention.

## Typologie des violences intrafamiliales en Ariège



# Violences sexuelles

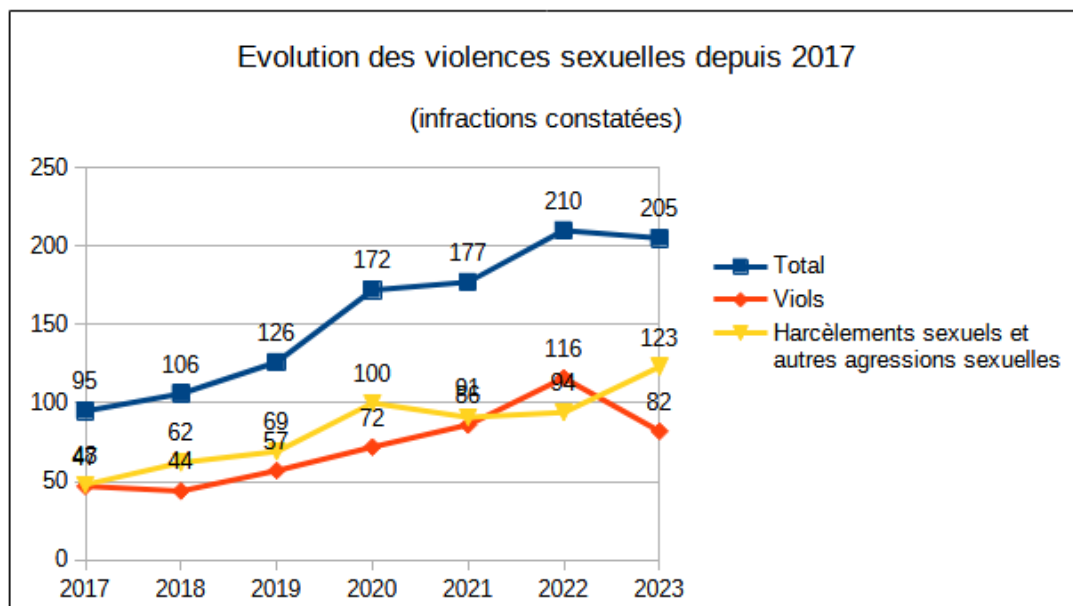
En 2023, les violences sexuelles ont connu une légère baisse de -2,38 % avec 205 faits commis contre 210 en 2022. Alors que la tendance nationale est à la hausse, les violences sexuelles ont diminué en Ariège.

L'augmentation des violences sexuelles enregistrées peut s'expliquer par l'amélioration des conditions d'accueil des victimes, notamment dans le cadre de la convention avec les intervenants sociaux et les hôpitaux.

En 2023, parmi les 205 infractions de violences sexuelles recensées, 82 étaient des cas de viol, tandis que les autres concernaient des infractions telles que le harcèlement sexuel et d'autres agressions sexuelles contre des mineurs.

L'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les forces de sécurité s'est renforcée, notamment dans le cadre de la convention avec les intervenants sociaux et les hôpitaux (signature de plusieurs conventions).

Une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes est observé depuis l'apparition des mouvements en faveur de la libération de la parole des victimes, notamment sur les réseaux sociaux.



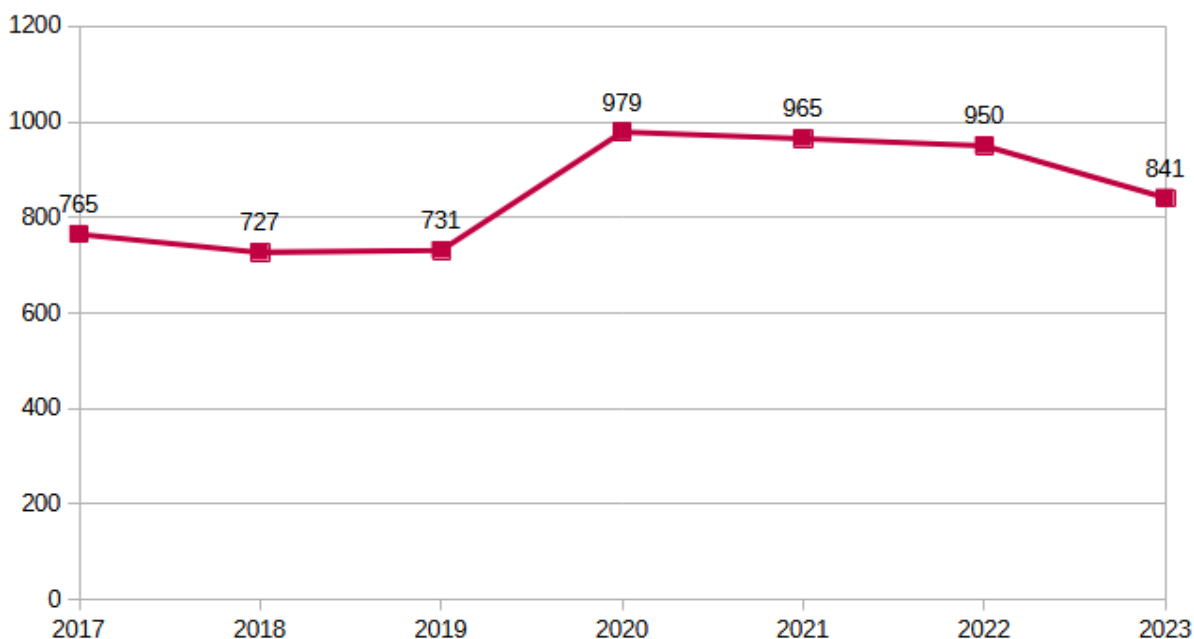
# Escroqueries et infractions économiques et financières

**Le nombre d'escroqueries et infractions économiques et financières est en baisse en 2023 : 841 faits constatés dans le département soit – 11,47 % de faits par rapport à 2022.**

Le nombre de falsifications et usages de chèques volés a diminué de – 33,82 % (91 faits en 2022 contre 68 en 2023). On constate toutefois une forte hausse des faits de travail clandestin de + 75 % (26 faits en 2022 contre 42 en 2023). Cette augmentation est en partie attribuable à l'accroissement des contrôles visant à détecter ce type de fraude, notamment dans le cadre des comités départementaux opérationnels anti-fraude (CODAF).

On relève une légère hausse des faits de faux en écriture publique et authentique, soit 49 infractions en 2023 contre 42 infractions en 2022 (+ 16,67 %).

Évolution des EIEF depuis 2017 en Ariège



# Lutte contre les trafics

La lutte contre les trafics demeure une priorité dans le département en raison de sa situation transfrontalière avec l'Espagne et l'Andorre. En tant que point de passage pour les produits stupéfiants et la contrebande en direction de Toulouse, notamment par la route nationale 20, l'Ariège est particulièrement surveillé.

En 2023, la gendarmerie nationale, en coordination avec la douane et la police espagnole, a renforcé sa présence sur cet axe, les sentiers de montagne et dans les transports, dans le but de saisir des produits illicites et de dissuader les trafiquants.

En outre, on observe une nette augmentation dans le démantèlement des réseaux de trafic de stupéfiants ainsi que dans le nombre de trafiquants appréhendés.

## Saisies de tabac :

+ 200,25 % avec 34 527 cartouches de cigarettes saisies en 2023 (11 500 cartouches de cigarettes saisies en 2022), soit 6562, 21 kilogrammes de cigarettes.

**Saisies de stupéfiants** : ces données sont en phase de consolidation.

# En chiffres

**498** infractions pour usage de stupéfiants (540 infractions en 2022) : **- 7,78 %**

**198** amendes forfaitaires délictuelles pour usage délivrées en 2023 contre 192 en 2022 (**+ 3,12%**).

**Trafics de stupéfiants démantelés** : **+ 65 %** (33 FC)

**Nombre de trafiquants interpellés** : **+ 13,33 %** (34 FC)

L'introduction des amendes forfaitaires délictuelles pour usage de stupéfiants (AFD) et le fort accent mis sur la lutte contre ce type d'infractions (instructions ministérielles) expliquent aussi la hausse de ces indicateurs.

# L'action des forces de sécurité

Dans le département, les forces de sécurité travaillent au quotidien en très étroite coopération avec les élus, les associations, les commerçants et tous les partenaires concernés par les enjeux de sécurité.

La qualité de ce partenariat et la complémentarité entre les services institutionnels et les forces de sécurité est soulignée par tous. Les caractéristiques d'un territoire rural comme l'Ariège permettent l'existence de véritables relations de confiance entre tous les acteurs de la prévention et de la sécurité.

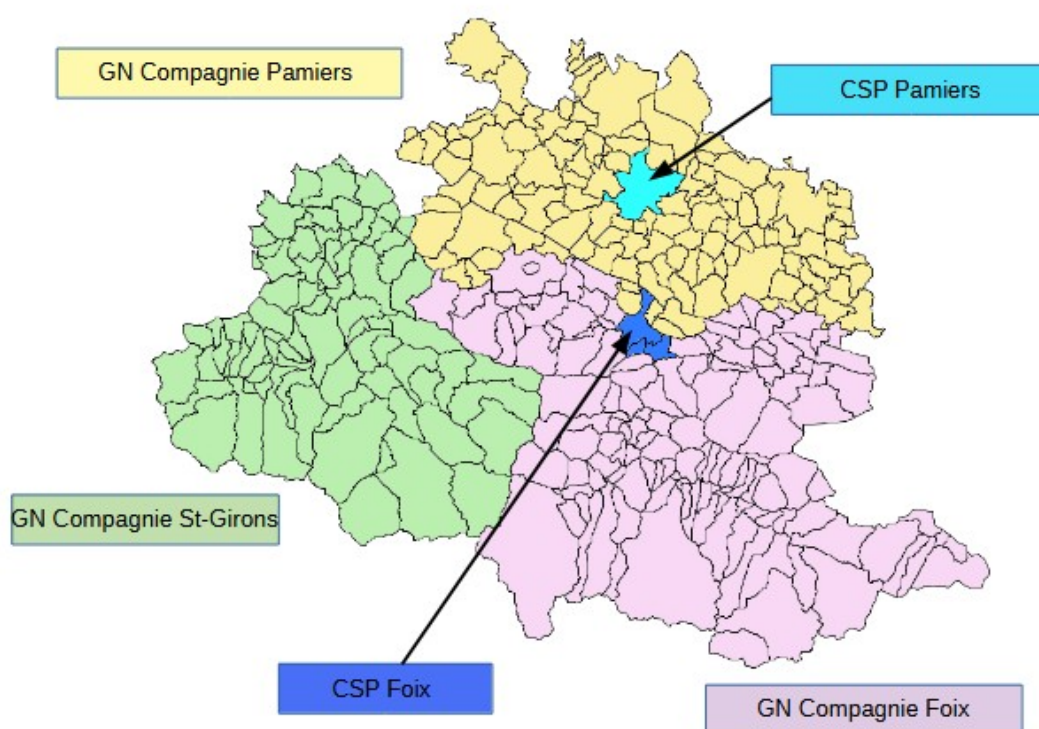
En 2023, le renforcement des effectifs des forces de sécurité intérieure sur la voie publique a contribué à préserver ce lien social avec les commerçants et la population tout en exerçant un effet dissuasif sur les velléités d'infractions.

L'accroissement des opérations des CODAF a eu pour objectif de renforcer la surveillance des commerces signalés afin de lutter contre le sentiments d'insécurité.

## Les effectifs

**DDPN de l'Ariège** : 137 fonctionnaires (29 personnels de la direction départementale de la police nationale dont 11 au service départemental du renseignement territorial, 53 fonctionnaires de la circonscription de Foix, 55 fonctionnaires à Pamiers).

**Gendarmerie** : 325 militaires et civils dont 18 militaires au PGHM, 18 militaires à l'EDSR 09, 93 militaires à la compagnie de Foix, 87 militaires à la compagnie de Pamiers et 68 à la compagnie de Saint-Girons.



# Prévention et lutte contre la délinquance en Ariège

## Vidéoprotection

**34 communes et 4 communautés de communes** sont autorisées à exploiter un système de vidéo-protection :

Aston, Ax-les-Thermes, Bélesta, Bénagues, Capoulet-Junac, Daumazan-sur-Arize, Foix, Quié, La Tour-du-Crieu, Laroque-d'Olmes, Lavelanet, Le Fossat, Les Pujols, Lézat-sur-Lèze, Lorp-Sentaraille, Luzenac, Mazères, Mirepoix, Montbel, Moulis, Oust, Pamiers, Raissac, Saint-Girons, Saint-Jean-du-Falga, Saint-Lary, Saint-Paul-de-Jarrat, Saverdun, Serres-sur-Arget, Tarascon-sur-Ariège, Val-de-Sos, Varilhes, Vernajoul, Villeneuve-du-Latou.

Pays de Foix-Varilhes, Pays d'Olmes, Couserans Pyrénées et Portes Ariège Pyrénées.

**En 2023, 2 nouvelles autorisations d'installation pour les communes de Daumazan et Foix.**

## Fonds interministériel de prévention de la délinquance

Au titre du **fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**, 24 projets ont été subventionnés en 2023 grâce à une enveloppe globale de **94 133 €** :

Prévention de la délinquance : **41 400 €**;

Prévention de la radicalisation : **9 200 €**;

Aide à l'installation de la vidéo-protection : **30 783 €**;

Sécurisation des établissements scolaires : **12 000 €**;

Équipements policiers municipaux : **750 €**.

## Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA)

La dotation départementale, d'un montant de **26 398 €**, attribuée en 2023 au titre de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives a permis de subventionner 10 projets en 2023.

## Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT (DILCRAH)

En 2023, le département a reçu une allocation de **18 000 €** destinée à soutenir des initiatives visant à sensibiliser aux problèmes du racisme et de l'antisémitisme, pour un montant total de 6 500 €. De plus, cette allocation a également été utilisée pour financer six projets dédiés à la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT, pour un montant total de 11 500 €.

# Sécurité routière : bilan 2023

## Les chiffres

2022 : 157 accidents - 213 blessés - 18 morts

2023 : 128 accidents - 165 blessés - 8 morts

### Évolution de l'accidentalité entre 2018 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Accidents corporels	124	140	155	157	128
Tués à 30 jours	11	10	12	18	8
Blessés	168	210	218	213	165
BH**	81	62	73	79	58
Victimes graves***	92	72	85	97	66

\* comparaison des chiffres 2023 provisoires par rapport à la moyenne des 5 années (2019-2023)

\*\* BH: blessés hospitalisés

\*\*\* Victimes graves: tués + BH

Après une hausse constante du nombre des accidents corporels de 2018 à 2022 passant de 90 à 157 accidents, 2023 marque une baisse de 18 % par rapport à l'année précédente avec 128 accidents corporels.

Le nombre de tués baisse de 10 par rapport à 2022 et est le moins élevé depuis 2015.

Comparés à la moyenne des 5 dernières années, en 2023, les accidents corporels, les tués et les blessés et les blessés hospitalisés sont en baisse de respectivement 9 %, 32 %, 15 % et 18 %.

Parmi les personnes qui ont perdu la vie sur la route en 2023, 4 circulaient en deux-roues motorisé, 3 en véhicule de tourisme et 1 à vélo. Les tranches d'âge les plus touchées par la mortalité routière sont celle des 25-44 et des 65-74 ans (avec 3 morts pour chaque tranche d'âge). Les tranches d'âge des moins de 25 ans et des 45-64 ans comptent 1 tué chacune.

En 2023 de nombreuses opérations de contrôles ont été menées avec le concours notamment de l'EDRS sur les routes les plus accidentogènes du département (RN 20, RD 116, 117, 119, 625 et 820).



# Prévention

## Les 1<sup>ers</sup> états généraux de la sécurité routière

se sont déroulés le 6 juin 2023 aux Forges de Pyrène sur les thèmes des comportements à risques des jeunes et de la conduite des seniors. Tables rondes, échanges avec des experts, ateliers ont émaillé cette journée riche d'échanges qui a réuni une centaine de participants.

## Virolos

L'édition 2023 a remporté, une fois de plus, un vif succès. Plus de 500 motards empruntant la RN 20 pour se rendre au grand prix de Barcelone ont fait une halte au relais sécurité routière d'Ussat-Ornolac-les-Bains où ils ont échangé avec des spécialistes sur les trajectoires, l'entretien de leur moto et les équipements de sécurité.

## Vélolycée

Trois actions de prévention de sécurité routière à destination des élèves et du personnel des lycées de Foix et du Couserans ont été organisées entre mai et juin 2023 et ont permis de sensibiliser plus de 80 personnes

## Document général d'orientation 2023/2027

Le document général d'orientation 2023-2027, fruit d'un travail collectif et concerté entre tous les partenaires de la sécurité routière (services de l'État, services du conseil départemental de l'Ariège et des collectivités territoriales, élus, associations œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ou partenaires, représentants d'entreprises et bénévoles) a été co-signé, le 19 juillet 2023, par la préfète de l'Ariège, la présidente du conseil départemental, le président de l'association des maires et élus de l'Ariège et le procureur de la République.

Ce document précise notamment les enjeux prioritaires en matière de sécurité routière pour le département de l'Ariège :

- les deux-roues motorisés,
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (usage du téléphone principalement),
- les nouveaux modes de mobilité douce : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche,
- le risque routier professionnel.

Les 52 orientations d'actions relatives à ces enjeux se déclineront annuellement en actions concrètes à mener dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR). La dotation 2023 du PDASR a été nettement revalorisée par rapport à l'année précédente avec un montant de 70 086 € qui devrait permettre de mobiliser toujours plus d'acteurs de la sécurité routière pour sauver plus de vies sur nos routes ariégeoises.